Image not found or type unknown

Main levee cession de creance

Par **Gina**, le **30/01/2024** à **14:56**

Bonjour

J'avais une cession de créance au crédit agricole (compte dailly)qui aurait dû me permettre d'avoir un découvert exceptionnel me permettant de mettre en place mes cultures (maraichage).malheureusement cela n'a pas aboutit et j'ai clôturer tout mes comptes en 2022 .seulement voilà mon conseiller n'a pas fait la main levee sur le compte dailly et la subvention arrivée sur ce compte en décembre 2023 est revenu chez l'émetteur.a ce jour 30 janvier)je n'ais toujours pas reçu les fonds qui devaient me servir de payer mes traites et je dois redemander un versement en fournissant un nouveau rib.quels sont mes recours envers cette banque?merci

Par **Marck.ESP**, le **30/01/2024** à **15:22**

Bonjour et bienvenue
Vous pourriez avec la Direction Régionale de l’établissement et avec le médiateur si cela n’aboutit pas.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés